



## DÉLIBÉRATION N° 80/2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

### OBJET :

#### FINANCES

Salle « La Source » - Tarifs  
2026/2027

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

#### **Etaient représentés** :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.  
M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.  
Mme Aurélie LITKA par M. Halim YALCIN.  
M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.  
M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que par délibération n° 51/2025 en date du 17 Avril 2025, le Conseil Municipal a adopté, comme suit, les tarifs des spectacles prévus dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2025/2026 applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

| TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2025/26    |                |                 |                 |                           |          |                              |   |         |                 |
|--|----------------|-----------------|-----------------|---------------------------|----------|------------------------------|---|---------|-----------------|
|  | PLEIN<br>TARIF | TARIF<br>REDUIT | TARIF<br>ABONNÉ | TARIF<br>ABONNÉ<br>RÉDUIT | SCOLAIRE | MOINS<br>DE 12<br>ANS        | TARIF<br>FOSSE<br>DEBOUT                          | CNAS    | PASS<br>CULTURE |
| SPECTACLE<br>et Concert                        | 13,00 €        | 9,00 €          | 10,00 €         | 7,00 €                    |          | Gratuit                      | TP / 10 €<br>TR / 6 €<br>TA / 7 €<br>TAR / 5 €    | 10,00 € | 7,00 €          |
| Spectacle et<br>concert<br>hors<br>catégorie 1 | 26,00 €        | 19,00 €         | 21,00 €         | 16,00 €                   |          | Gratuit                      | TP / 23 €<br>TR / 16 €<br>TA / 18 €<br>TAR / 13 € | 21,00 € | 16,00 €         |
| Spectacle et<br>concert<br>hors<br>catégorie 2 | 21,00 €        | 16,00 €         | 18,00 €         | 13,00 €                   |          | Gratuit                      | TP / 18 €<br>TR / 13 €<br>TA / 15 €<br>TAR / 10 € | 18,00 € | 13,00 €         |
| Spectacle<br>Jeune<br>Public                   | 6,00 €         |                 |                 |                           | 3,00 €   | Gratuit<br>moins de<br>6 ans |   | 6,00 €  | 6,00 €          |

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2026/2027.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Conseil Municipal,** Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2026/2027, tels que présentés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, étant précisé que ces nouveaux tarifs intègrent un tarif spécifique relatif à un concert coorganisé avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la saison IMPULSIONS.

### TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2026/2027

|   | PLEIN<br>TARIF | TARIF<br>REDUIT | TARIF<br>ABONNÉ | TARIF<br>ABONNÉ<br>RÉDUIT | SCOLAIRE | GRATUIT  | CNAS    | PASS<br>CULTURE |
|---|----------------|-----------------|-----------------|---------------------------|----------|--|---------|-----------------|
| SPECTACLE<br>et Concert                     | 13,00 €        | 9,00 €          | 10,00 €         | 7,00 €                    |          | Gratuit<br>moins de 12<br>ans                              | 10,00 € | 7,00 €          |
| Spectacle et<br>concert hors<br>catégorie 1 | 26,00 €        | 19,00 €         | 21,00 €         | 16,00 €                   |          | Gratuit<br>moins de 12<br>ans                              | 21,00 € | 16,00 €         |
| Spectacle et<br>concert hors<br>catégorie 2 | 21,00 €        | 16,00 €         | 18,00 €         | 13,00 €                   |          | Gratuit<br>moins de 12<br>ans                              | 18,00 € | 13,00 €         |
| Spectacle<br>Jeune Public                   | 6,00 €         |                 |                 |                           | 3,00 €   | Gratuit<br>moins de 6<br>ans                               | 6,00 €  | 6,00 €          |
| Concert<br>coorganisé<br>avec le CD<br>63   | 20,00 €        | 15,00 €         | 15,00 €         |                           |          | Gratuit pour<br>les<br>collégiens et<br>moins de 15<br>ans | 15,00€  | 15,00 €         |

Etant précisé que :

• **Les tarifs réduits sont applicables sur présentation d'un justificatif et concernent les situations suivantes :**

- Les personnes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, les intermittents du spectacle, les personnes en situation de handicap et accompagnant(s), les groupes de 10 personnes et plus, les abonnés des saisons culturelles de Chatel, Riom, Mozac et Cébazat, les adhérents du CNAS et du PASS CULTURE et leurs ayants droits ;
- Les parents accompagnants des élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical ;
- Les participants liés à des actions réalisées en partenariat avec le CCAS de Volvic, les services de la Commune et, notamment, le service Education Enfance Jeunesse.

• **Les invitations ou places exonérées, sur présentation d'un justificatif, sont applicables :**

- Aux professionnels de la culture (programmateurs ou diffuseurs), journalistes, accompagnateurs des groupes scolaires et contractuellement, aux invités de la production ;
- Aux aînés enregistrés au niveau du CCAS de Volvic, pour Noël, à raison d'une place par personne et avec la possibilité de choisir entre plusieurs spectacles ;
- Aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical.

• **Les tarifs réduits relatifs au concert organisé dans le cadre de la Saison du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme « Impulsions » sont applicables sur présentation d'un justificatif et concernent les situations suivantes :**

- Les personnes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, les personnes en situation de handicap et accompagnant(s), les groupes de 10 personnes et plus, les abonnés des saisons culturelles de Chatel, Riom, Mozac et Cébazat, les adhérents du CNAS et du PASS CULTURE et leurs ayants droits, la gratuité pour les collégiens et les personnes de moins de 15 ans.

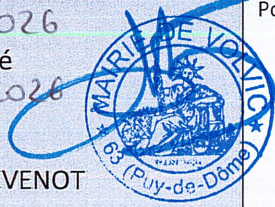
Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 23.04.2026

Publié ou notifié

le : 24.04.2026

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT

